



Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

# DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20241017-DEL382024-DE



Séance du 17/10/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 12

Nombre de suffrages :  
17

Date de la convocation  
11/10/2024

**Délibération 38-2024**  
**Objet Convention pour la constitution d'un groupement de commande : fourniture et livraison d'équipement de pré-collecte pour le tri sélectif de l'espace public avec le GA**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

### Etai(en)t présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Dominique MAIRE, Mme Lydia ZIADE, Sandrine GAS, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT

### Procurat ion(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Natacha BENALI donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Marc MUSCAT, Brigitte NEF donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Marie VITALI donne pouvoir à CHAZAL Gilbert

### Etai(ent) absent(s) :

AMEVET Lydie, RUBEAUX Patrice,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la loi AGECE impose aux collectivités le développement du tri hors foyer. Pour répondre à cette obligation réglementaire et dans la volonté d'augmenter le tri des déchets sur l'espace public, les communes souhaitent se doter d'équipement de pré-collecte sur les lieux de forte consommation nomade.

Une candidature groupée entre 13 communes, le Grand Avignon et le SMICTOM-Rhône Garrigues est en cours d'élaboration en réponse à un appel à projet afin d'obtenir un soutien financier de l'éco-organisme Citéo pour le déploiement des équipements de pré-collecte sélective et verre hors foyer.

11 communes sur les 13 participant à l'appel à projet Citéo et le Grand Avignon souhaitent se regrouper dans le cadre d'un groupement de commande afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et obtenir une meilleure offre sur le plan financier, en particulier grâce aux économies d'échelle.

Le projet de groupement de commandes prévoit une acquisition de 30 corbeilles mobiles, 287 corbeilles double-flux et 29 abri-bacs.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre les entités suivantes :

- Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- Commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue
- Commune de Jonquerettes
- Commune de Le Pontet
- Commune de Morières-lès-Avignon
- Commune de Pujaut
- Commune de Rochefort du Gard
- Commune de Saint Saturnin-lès-Avignon
- Commune de Sauveterre
- Commune de Vedène
- Commune de Velleron
- Commune de Villeneuve-lez-Avignon

Le coordonnateur du groupement sera Monsieur Joël GUIN, Président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Pour des raisons de réactivité, il est proposé que la commission d'appel d'offre soit celle du coordonnateur.

17/10/2024

MAIRIE DE JONQUERETTES  
Numéro interne de l'acte : 38-2024

Le Grand Avignon adhère au groupement pour :

La fourniture de corbeilles mobiles de tri pour le festival d'Avignon

Les communes Jonquerettes, Le Pontet, Rochefort-du-Gard, Entraigues-sur-la-Sorgue adhèrent au groupement pour :

La fourniture de corbeilles de tri double flux

Les communes Velleron, Sauveterre, Morières-Lès-Avignon, Pujaut, Vedène et Saint-Saturnin-les-Avignon adhèrent au groupement pour :

La fourniture de corbeilles de tri double flux

La fourniture d'abris-bacs double flux

La commune de Villeneuve-lez-Avignon adhère au groupement de commande pour :

La fourniture d'abris-bacs double flux

Une convention, jointe en annexe, définit les modalités d'organisation du groupement de commande. La convention de groupement de commande intervient après autorisation des assemblées délibérantes, données aux exécutifs.

**Le Conseil municipal, après oui l'exposé, et après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande pour les achats susvisés ;
- **DESIGNE** Le Président du Grand Avignon, coordonnateur du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Le Maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer la convention de groupement ;
- **DECIDE** que la commission d'appel d'offre sera celle du coordonnateur.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,  
Mme Pascale VERHNES



Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

17/10/2024